

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2018 à 20H30 COMPTE-RENDU

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, BOUDY-DACHE Sylvette, PENAUD Jacques, BARTHELEMY Franck, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, LONGUECHAUD Yves.

Absents : LAFONT Sylvette excusée, qui a délégué son droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales à REYNAUD Sabrina, lecture du pouvoir faite par Monsieur le Maire

BUISSON Alain excusé, qui a délégué son droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales à BOUZONIE Corinne, lecture du pouvoir faite par Monsieur le Maire

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 14 avril 2018 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Approbation de la décision prise par la commission d'appels d'offres et adjudication

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 mai 2018 en vue de désigner les entreprises qui réaliseront les travaux de voirie 2018, la réfection de la toiture de la chapelle sud de l'église, et la réfection du mur du cimetière côté est.

Voirie 2018 : 3 entreprises ont postulé : FREYSSINET, LASTERNAS et EUROVIA.

Tranche ferme : La Licoutie, Varagnac, Les Bichets, du carrefour de Montaleau jusqu'à la limite du village de Fargeas (Saint Mesmin).

La CAO a décidé de retenir l'entreprise Jean-Marie FREYSSINET, pour un montant total HT de travaux de 31 934.75 €, pour la tranche ferme.

Tranche conditionnelle : Maison neuve, Les Ages, Chignaguet, Le Verdier, Le Jumelou, Le Buisson et Magnac

La CAO a décidé de retenir l'entreprise Jean-Marie FREYSSINET, pour un montant total HT de travaux de 18 816.25 €, pour la tranche conditionnelle.

Toiture église : 2 entreprises ont postulé : CHASTENET Serge et ADAM Patrick

La CAO a décidé de retenir l'entreprise CHASTENET pour un montant total HT de travaux de 6 332 €.

Mur du cimetière : 2 entreprises ont postulé : ADAM Patrick et LACHAUD François/MODLIN Gilles.

La CAO a décidé de retenir l'entreprise ADAM Patrick pour un montant total HT de travaux de 196.91 € par mètre linéaire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les décisions de la CAO.

2/ Désignation d'un nouveau délégué au SDE 24

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le nom des délégués actuels au SDE 24 :

Titulaires : PIERREFITTE Alain et BOUDY-DACHE Sylvette

Suppléants : BOUZONIE Corinne et PENAUD Jacques

Le Maire informe le conseil que Sylvette DACHE a démissionné de sa fonction de déléguée, incompatible avec la prestation qu'elle doit effectuer pour le SDE 24.

Il convient donc de désigner un nouveau délégué en lieu et place de Sylvette DACHE.

Une nouvelle proposition est faite :

Titulaires : PIERREFITTE Alain et PENAUD Jacques

Suppléants : BOUZONIE Corinne et BARTHELEMY Franck

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette désignation.

3/ Questions diverses

- **DGF 2018** : Saint Cyr fait partie des communes ayant connue une baisse de la DGF en 2018 (soit 4 %), contrairement à ce qui avait été annoncé par le Gouvernement.
- **La Champenoise** : réouverture de la carrière au 1^{er} juin 2018, exploitation en location, reprise par les ETS LASTERNAS.
- **Logement communal** : le logement situé au-dessus de la mairie sera libre au 1^{er} juin.
- **Fauchage** : un point est fait sur l'état d'avancement du chantier de fauchage des routes communales

La séance est levée à 22H00.